



Un pacs peut-il servir pour une demande de visa

Par **Alexi**, le **31/08/2008** à **06:05**

Bonjour à tous.
J'habite un Département d'Outre Mer, et j'ai fais la connaissance d'une Camerounaise. Et nous souhaitons tous les deux nous réunir pour vivre ensemble. Je voudrais donc savoir quel serait la meilleur formule pour qu'elle obtienne un Visa de long séjour, en vue de notre mariage ultérieurement.
J'ai pensé à un pacs, mais je ne sais pas si c'est faisable et bien.
Voilà, ma demande est très sérieuse, et nous le somme tout les deux.
Merci par avance pour vos conseils.

Par **jeetendra**, le **31/08/2008** à **09:22**

bonjour, le mieux c'est qu'elle obtienne un visa de court séjour (3 mois), ensuite vous vous mariez et elle obtiendra si tout se passe bien un visa vie privée et familiale d'un an et renouvelable par la suite, bon courage les amoureux, cordialement

Par **Alexi**, le **31/08/2008** à **10:06**

Merci pour votre réponse.
Oui, cest une solution. Mais pour avoir un visa de court séjours il faut prendre un billet d'avion A/R. Hors comme c'est très coûteux pour moi , j'aimerais prendre seulement un billet Aller.
Et d'autre part j'ai appris qu'il faut au minimum 2 mois pour pouvoir se marier à la mairie, et j'ai peur que le visa arrive à échéance avant que nous ne soyons marrier. Et je ne veux pas la mettre hors la loi.
Y a t'il donc une autre possibilité

Merci
Cordialement

Par **jeetendra**, le **31/08/2008** à **10:19**

pour le visa court séjour c'est à vous de faire le nécessaire à votre niveau en lui fournissant les documents requis notamment le certificat d'hébergement pour qu'elle l'obtienne, ensuite une fois le mariage célébré en France et même si son visa est expiré elle peut prétendre à un visa long séjour [fluo] la seule condition c'est 6 mois de [fluo] [fluo] vie commune [fluo] preuve à l'appui c'est tout, bonne journée à vous